



Donation parent / enfant - quid en cas de désaccord

Par **Aprilmoon**, le **26/05/2015** à **13:57**

Bonjour,

ma mère m'a transmis la maison que j'occupe, par voie de donation, en 1995.

Elle possède un appartement dans lequel elle vit. depuis toujours, la maison est un sujet de tensions et de chantage. Elle est allée jusqu'à m'envoyer un huissier parce que j'hébergeais un ami noir et qu'elle est raciste.

C'est devenu insupportable...

J'aimerais savoir si je peux contraindre ma mère à vendre ce bien et quelle somme me reviendrait suite à la vente.

Par **domat**, le **26/05/2015** à **16:40**

bjr,

vous vous contredisez, si vous avez reçu la maison par donation, elle vous appartient et donc votre mère ne peut plus la vendre.

soyez plus clair.

cdt

Par **Aprilmoon**, le **26/05/2015** à **19:05**

Si j'ai bien compris, j'ai la nue-propriété de la maison et ma mère en a l'usus et l'abusus.

Ma mère me menace perpétuellement de me mettre dehors ou, pire, de réclamer l'usus.

C'est devenu tellement insupportable que j'aimerais savoir si je peux imposer la vente du bien pour couper court à tout cela.